

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON



MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

ARRETE MUNICIPAL N° 2025-051

**donnant délégation de fonctions d'Officier d'Etat Civil
à un conseiller municipal Monsieur Alain FAUST
pour la célébration d'un mariage**

Le Maire de la Commune de LA GRAVE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du conseil municipal ;

Considérant l'empêchement du maire et de ses adjoints le samedi 3 mai 2025 à 15 heures ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur Alain FAUST, conseiller municipal de manière exceptionnelle ;

Arrête :

Art. 1 : Monsieur Alain FAUST, conseiller municipal de la Grave, est délégué pour exercer, sous notre surveillance et notre responsabilité, en notre lieu et place, et concurremment avec nous, les fonctions d'Officier d'État Civil, pour célébrer le mariage qui aura lieu le samedi 03 mai 2025 à 15 heures.

Art.2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et copie en sera transmise :

- A Monsieur Alain FAUST
- A Madame la Sous-Préfète
- A Monsieur le Procureur de la République
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de La Grave
- Monsieur le responsable du service technique de La Grave
- Madame l'ASVP de la commune de la Grave

Art.3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Art.4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à La Grave,
Le 25.04.2025

Le Maire,
Jean-Pierre PIC



Visé en Préfecture le : 25/04/2025
Transmis le : 25/04/2025
Affiché le : 25/04/2025